



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0193

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) pour son programme d'actions 2014 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnara, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charnot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0193**

commission principale : développement économique

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) pour son programme d'actions 2014 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (CCI de Lyon) assure 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création / reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : aéroports de Lyon, Eurexpo, EMLYON Business School, musée des tissus - musée des arts décoratifs.

Son action sur la thématique du commerce concerne les différents champs de développement de ces activités : observation de l'activité, accompagnement à la création, installation/locaux, promotion, développement commercial, etc.

Sur la base d'un partenariat étroit avec la Communauté urbaine de Lyon sur les thématiques du commerce et de l'hôtellerie, la CCI de Lyon sollicite un soutien financier pour poursuivre son action dans ces 2 domaines.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine s'est dotée, en 2009, d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE), afin de réguler le marché foncier et immobilier et renforcer le caractère sécurisant et attractif de l'agglomération. Ce schéma s'est décliné, en 2009 et 2011, en schémas sectoriels pour les activités commerciales et hôtelières : le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et le schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT).

Ces 2 documents cadre fixent les grandes orientations des politiques d'urbanisme commercial et de développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Communauté urbaine.

Concernant le commerce, 3 grands axes structurent la stratégie adoptée : rééquilibrage et multipolarité, qualité urbaine et développement durable, attractivité.

Concernant l'hôtellerie, la Communauté urbaine et ses partenaires ont identifié 3 grandes orientations : accompagner un développement qualifié et phasé, promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces 2 schémas comprennent une démarche partenariale forte, associant de nombreux intervenants au sein de leur gouvernance respective :

- pour le SDUC : l'Etat, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le Conseil général du Rhône, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Communauté urbaine,

- pour le SDHT : l'Office de tourisme du Grand Lyon, le Comité départemental du tourisme du Rhône, le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière UMIH, le Groupement national des chaînes GNC, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Communauté urbaine.

La présente délibération vise à approuver, pour l'année 2014, la convention entre la Communauté urbaine et la CCI de Lyon concernant le financement d'actions entrant dans le champ des orientations inscrites dans le SDUC et le SDHT. Elle vise plus globalement à fixer le cadre général du partenariat avec la CCIL sur les champs du commerce et de l'hébergement touristique.

En effet, la Communauté urbaine et la CCI de Lyon travaillent en étroite partenariat, notamment dans le cadre de l'élaboration et du suivi de la stratégie d'urbanisme commercial. Ce partenariat se manifeste également dans le cadre de la révision générale du PLUH, où la CCI de Lyon participe activement à l'actualisation des outils spécifiques sur les centralités commerciales (linéaires et polarités commerciales), à travers un travail important de cartographie et de repérage terrain. La CCI de Lyon mène ces travaux en lien avec les services de la Communauté urbaine en charge de la révision générale du PLUH.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3513 du 18 février 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 387 € au profit de la CCIL dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2013. Le partenariat entre la CCIL et la Communauté urbaine sur cette période s'est illustré de la manière suivante :

- *en termes de stratégie*, la CCIL et la Communauté urbaine ont assuré, en lien avec les différents autres partenaires, la mise en œuvre des documents d'orientation stratégique (SDUC et SDHT), ainsi que la réalisation de dispositifs d'observation (9 enquêtes sur la consommation et les comportements d'achat, observatoire hôtelier conjoncturel, observatoire des résidences de tourisme). Par ailleurs, comme depuis 2010, la CCIL a organisé, avec les partenaires du SDUC, la journée "Commerce et territoire", destinée à sensibiliser et informer les élus et techniciens sur les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques en matière de développement commercial,

- *en termes de programmation*, la CCIL et la Communauté urbaine ont travaillé ensemble à la régulation de l'offre commerciale et hôtelière sur l'agglomération, en adéquation avec les grands principes stratégiques du SDUC et du SDHT,

- *en termes de promotion*, le programme d'actions a été réalisé. Son objectif global était de renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, de diversifier et consolider sa zone de chalandise, de contribuer au tourisme urbain, notamment par l'attraction d'enseignes exogènes. Son bilan est le suivant :

- mise en place d'équipes commerciales mixtes Communauté urbaine-CCIL et participation aux salons spécialisés dans l'immobilier commercial,

- réalisation de plaquettes de communication visant à mettre en avant les opportunités de développement commercial et hôtelier sur le territoire de la Communauté urbaine pour des enseignes exogènes,

- reconduction de Lyon VisioCommerce, journée de visite des principaux sites commerciaux de centre-ville en développement sur l'agglomération par les développeurs d'enseignes ou des commerçants indépendants. En 2013, l'opération a réuni 26 enseignes auxquelles ont été présentés des sites de projet sur Lyon (Presqu'île, Vaise, Part Dieu), Villeurbanne ou encore Saint-Priest. L'opération permet également de maintenir un fichier de près de 650 développeurs d'enseignes nationales ou internationales, base de données utile dans la stratégie de promotion de l'agglomération,

- organisation du forum de la franchise, premier événement dédié à la franchise en Rhône-Alpes, entre fournisseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprises qui souhaitent se développer en franchise,

- organisation de la Grande semaine du commerce, du 12 au 19 mars 2013 : cette opération organisée par la CCI de Lyon, a pour objectif de valoriser et mettre en lumière le commerce local de proximité en réalisant une vaste opération d'animation/promotion/communication sur une semaine. En 2013, 1 500 commerçants ont participé, dont environ 80 % implantés sur le Grand Lyon. Les principales polarités commerciales du territoire ont été représentées : Décines Charpieu, Tassin la Demi Lune, Meyzieu, Oullins, Neuville sur Saône, Villeurbanne, ainsi que tous les arrondissements de Lyon. Un plan de communication et une forte couverture médiatique ont été mis en œuvre via les différents supports du groupe le Progrès, et une soirée de prestige, avec animations et remise de prix (les Lauriers du commerce) a été organisée le 19 mars à la Sucrière.

- *en termes d'innovation* : l'opération Lyon Shop & Design (LSD) permet de répondre à des enjeux de redynamisation et modernisation de l'offre commerciale de centre - ville en incitant les commerçants à travailler en collaboration avec des professionnels de l'architecture et du design et encourager la réalisation de nouveaux concepts. Depuis 2012, un volet hôtellerie a été créé dans le dispositif pour répondre aux enjeux de diversification et de modernisation du parc hôtelier. En 2013, l'opération a permis de tenir deux ateliers thématiques suivis par 275 participants, le concours a départagé 100 dossiers candidats et 600 participants étaient présents à la soirée de remise des prix. 15 383 votants ont participé au choix du prix du public (+50% par rapport à l'édition 2012), 98 articles de presse sont parus, et le nombre de visiteurs uniques sur le site web a augmenté de 130%. A ce jour, l'événement phare de l'opération, à savoir le concours, se tient un an sur deux.

- *en termes de gestion de sites*, la CCIL et la Communauté urbaine de Lyon sont les partenaires historiques des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire communautaire : Oullins, Neuville sur Saône, Lyon Presqu'île, Villeurbanne Gratte-ciel et Lyon 7°.

c) - Programme d'actions 2014 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre et renforcer ce partenariat par un soutien à la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2014 :

- Journée "Commerce et territoire" : porté jusqu'à ce jour par la CCI de Lyon, cet événement annuel s'inscrit désormais dans le périmètre du partenariat. La Communauté urbaine propose de participer, à hauteur de 4 000 €, afin de faire monter en puissance l'événement qui constitue aujourd'hui un espace de discussion incontournable avec les communes,
- Observatoire de l'hôtellerie : la Communauté urbaine propose de participer, à hauteur de 3 887 €, au financement de l'observatoire pour l'analyse, la validation et l'utilisation d'informations qualifiées utiles dans le cadre du suivi SDHT,
- Opération Lyon VisioCommerce : afin de mettre en avant les sites commerciaux prioritaires de l'agglomération et faire connaître leurs potentialités de développement auprès d'un public de développeurs d'enseignes en recherche de nouvelles implantations, la Communauté urbaine propose de soutenir cette opération à hauteur de 4 500 €,
- Lyon Shop & Design (LSD) - Lyon Shop Web Design (LSWD) : l'année 2014 sera consacrée, d'une part, à la préparation du concours 2015 (prospection des candidats, sélection des dossiers) et, d'autre part, au renouvellement des ateliers qui constituent le travail de fond de mise en relation des commerçants / hôteliers et des architectes designers. Pour toutes ces raisons, il apparaît justifié de reconduire le financement de la Communauté urbaine pour cette opération à hauteur de 48 000 € pour l'édition 2014-2015, soit 24 000 € pour 2014,
- Grande semaine du commerce : ce projet s'inscrit dans la volonté des partenaires du SDUC d'avoir une action concrète et visible dans le domaine du commerce de proximité. Cette opération entre donc bien dans le cadre de l'affirmation à l'échelle de l'agglomération de la multipolarité, inscrit dans le SDUC 2009-2015, et passant notamment par un renforcement du commerce de proximité en centre-ville. Il est proposé à ce titre d'augmenter le soutien financier de la Communauté urbaine à hauteur de 30 000 € pour 2014 (10 000 € en 2013).

Budget prévisionnel 2014, hors dépenses internes de personnel

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)			
		CCI	Sponsors privés	Communauté urbaine de Lyon	Total
Actions					
Journée Commerce et territoires	8 000	4 000		4 000	8 000
Lyon Visio Commerce	10 500	6 000		4 500	10 500
Observatoire de l'hôtellerie	7 774	3 887		3 887	7 774
Lyon Shop & Design	96 000	32 000	40 000	24 000	96 000
Grande semaine du commerce	90 000	60 000		30 000	90 000
TOTAL	212 274	105 887		66 387	212 274

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer au profit de la CCI de Lyon une subvention de 66 387 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce et l'hôtellerie en 2014.

Une évaluation sera effectuée par la Communauté urbaine sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CCIL sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - **Approuve** :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 387 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la réalisation du programme d'actions 2014 sur les volets commerce et hôtellerie,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 65738 - fonction 90 - opérations n° OP01O0868 pour un montant de 62 500 € (commerce) et n° OP04O1573 pour un montant de 3 887 € (hôtellerie).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.